

Une réunion publique pour des explications sur les nouvelles réformes territoriales

Ce jeudi, le maire Michel et son conseil municipal ont convié la population pour une réunion publique, en présence d'intervenants qui ont expliqué et débattu des différents sujets touchant directement les habitants du village et les propriétaires de terrain.

Le maire a entamé la séance sur les différents travaux réalisés et à venir sur l'espace de vie de la commune. Le plan local d'urbanisme se modernise avec quelques atouts ; un décret a été publié le 29 décembre 2015, qui s'attache à proposer aux élus de nouveaux outils pour les accompagner et les soutenir dans leur mission.

Le cabinet Espaces et Mutations a précisé que cet enjeu a un besoin général de clarification, de mise en cohérence et de lisibilité des règles d'urbanisme pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle.

Notamment le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale, la maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain, la préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysage et architectural.

Antoine de Menthon a commenté le Schéma de cohérence territoriale (Scot) qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou



Cette réunion publique a eu le mérite de faire prendre conscience à tous les habitants que les élus d'une commune ne sont pas les seuls décisionnaires quand à l'attribution ici ou là d'un terrain constructible ou pas. Photo Le D.U.C.L.

Christian LACÔTE

Une réunion publique pour la révision du Plan local d'urbanisme prévue demain

L'élaboration du projet du Plan local d'urbanisme (Plu) se poursuit et, fait suite à la réunion publique, qui s'était déroulée le 2 mars dernier, et qui a donné lieu à un échange avec toute la population sur les enjeux pour la commune quant aux orientations du projet de vie pour le futur.

C'est à la salle polyvalente du village, demain, à 19 heures. Michel Fourcy, maire, et son conseil municipal invite toute la population pour une réunion publique, dans le cadre de la phase 3 de la démarche des études, par rapport au travail effectué sur la traduction réglementaire du projet qui

aboutira à un document qui s'imposera à tous (plan de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation).

Pas à vocation d'analyser les demandes

Ce travail a été mené en cohérence avec les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en lien avec le schéma de cohérence territoriale du bassin ancestral, approuvé en 2014.

Ce qu'il faut savoir c'est que cette réunion de concertation n'a pas pour objet d'analyser les demandes particulières, celles-ci devront être exposées lors de

l'enquête publique (phase 4 de la procédure à venir), auprès du commissaire enquêteur qui sera nommé par le tribunal administratif.

À la suite de cette procédure, le projet de Plu sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Christian LACÔTE

Renseignements auprès du secrétariat de la mairie au Tél. 04 50 77 80 02.

Le maire, Michel Fourcy, sera accompagné de son conseil municipal pour commenter la phase 3 de l'avancement du projet. Photo Le DUC.L.

